



APPORT 5
Renforcer l'information
du maire sur les suites
judiciaires données
aux infractions constatées
sur le territoire de
sa commune



APPORT 6
Assouplir les conditions
de mutualisation des
polices municipales



APPORT 7
Renforcer le droit des élus locaux
à obtenir une protection juridique

APPORT 4
Faciliter les « divorces à l'amiable »
au sein des intercommunalités



APPORT 3
Organiser les restitutions de com-
pétences des intercommunalités
aux communes



APPORT 8
Augmenter, de manière
raisonnable et graduée,
les indemnités de fonction
des maires et des adjoints
dans les communes de moins
de 3500 habitants



APPORT 2
Supprimer la catégorie des com-
pétences dites « optionnelles »
des communautés de communes
et d'agglomération

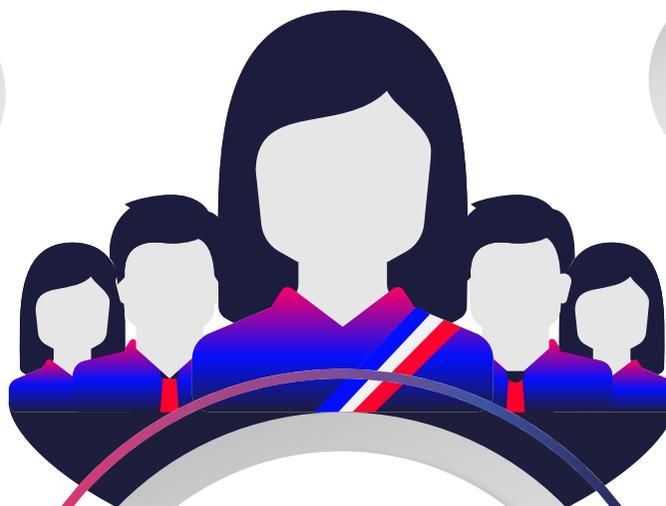


APPORT 9
Mieux accompagner les élus
en situation de handicap

APPORT 1
Systématiser les conférences
des maires au sein des EPCI
à fiscalité propre



APPORT 10
Renforcer la formation
des élus locaux dès la
première année de leur
mandat



Mercredi 18 décembre 2019,
Le Sénat a adopté les conclusions
de la commission mixte paritaire sur le projet
de loi relatif à l'engagement dans la vie locale
et à la proximité de l'action publique.

Rapporteurs :
Mathieu DARNAUD (Les Républicains - Ardèche)
et Françoise GATEL
(Union Centriste - Ille-et-Vilaine)

PROJET DE LOI RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE LES PRINCIPAUX APPORTS DU SÉNAT